

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 23 septembre 2020

Objet: Protocole expérimental pour la réalisation des raccordements longs avec Orange

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quinze septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice: 54 - 164 voix

Présents :46 (dont 5 procurations) -137 voix

Votants: 46 Pour soit 137 voix

Sont présents .

Mr Jean-Marie BOST - 6 voix - Pésident Mr François VINCENT -- 15 voix - 1er VP Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP Mr Pierre ALLARD - 1 voix Mr François BARNAUD – 1 voix Mr Camille CARCAT – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P. Vidau) - 2 voix Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix) Mr Stéphane DELAUTRETTE - 1 voix Mr Alain DETOLLE (suppléant de Mme C. Collet-Dufays) - 1 voix Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix Mr Alain FAUCHER - 1 voix Mr Bruno FLEURY – 1 voix Mr Gilbert FRONTY (suppléant de Mme S. Vallée) - 6 voix Mr Thierry GODME - 1 voix Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr S. Delautrette) 15 voix Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix Mr Christian LATOUILLE (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix Mr Bernard LAUSERIE - 1 voix Mr Henri LECLERE - 1 voix Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Y. Raymondaud) - 6 voix Mr Yves LE GOUFFE - 1 voix Mr Vincent LEONIE - 2 voix Mr Jean-Michel MONTEIL - 1 voix Mr Philippe MOULIN – 1 voix Mr Olivier MOUVEROUX - 1 voix Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix Mr Christophe PATIER – 15 voix Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix Mr Vincent PEYRESBLANQUES - 1 voix Mr Christian PRADAYROL - 2 voix Mr Philippe ROCHE- (procuration donnée à Mr P. Chevalier) - 2 voix Mme Valérie SIMONET - (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix Mr Pierre VERGNOLLE - 1 voix Mr Joël VILARD – 1 voix Mr Rémy VIROULAUD - 2 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Présidente Département Creuse Vice-Président Département Hte-Vienne

Conseiller Agglo Bassin Brive Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine

Vice-Président CC Haut Limousin en Marche

Président de la CC POL

Vice-Président Agglo Grand Guéret Vice-Président CC Portes Creuse Marche Vice-Président CC Pays d'Uzerche Président du Syndicat de la Diège Président CC Pays Lubersac Pompadour Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive Président Département Corrèze

Conseiller communautaire CC Pays Dunois Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus

Vice-Président de la CC Creuse Grand Sud

Vice-Président de la CC POL Vice-Président de la CC de Noblat Conseiller Communautaire Tulle Agglo Conseiller Départemental de la Corrèze Vice-Président de la CC Val de Vienne

Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne

Conseiller communautaire CC ELAN Conseiller communautaire CC LLAN

Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret

Président Département Haute-Vienne

Président de la CC Briance Combade Adjoint au Maire Ville de Limoges Vice-Président CC Midi Corrézien

Conseiller communautaire CC Xaintrie Val-Dordogne

Président CC Bénévent Grand-Bourg
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Délégué communautaire Syndicat de la Diège Vice-Président CC Gartempe St Pardoux Vice-Président Agglo Bassin Brive Délégué titulaire du Syndicat de la Diège Présidente du Département de la Creuse Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Adjoint au Maire Ville de Limoges Conseillère municipale Ville de Limoges

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) - 1 voix Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Christian JACQUIER (et sa suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix Mr Vincent TURPINAT - (et son suppléant) - 1 voix

Mme Gülsen YILDIRIM - (suppléante de Mme S. Gentil) - 2 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières

Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest Vice-Président Département Creuse Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Vice-Président Tulle Agglo Président CC Pays Sostranien

Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président de la CC Creuse Confluence







Considérant que le Syndicat Mixte DORSAL a confié, par le biais d'une convention de Délégation de service public, l'exploitation et la commercialisation de son réseau très haut-débit en fibre optique à la SPL Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD), dont il est actionnaire. Cette convention a été signée le 20 avril 2018 par le Président de DORSAL.

Considérant que dans le cadre de sa mission de commercialisation du réseau, NATHD peut réaliser elle-même les raccordements des usagers finals (mode « OI ») ou les sous-traiter aux opérateurs commerciaux (mode « STOC ») conformément à la décision de l'ARCEP n°2015-0776 du 2 juillet 2015.

Considérant l'opérateur Orange a signé l'offre FttH Passif de NATHD et le contrat de sous-traitance opérateur commercial le 19 février 2019 afin d'effectuer ses raccordements pour le compte de NATHD en tant que sous-traitant (STOC). Dans le cadre de ces contrats, la distance maximale du raccordement est de 150 mètres linéaires, ce qui empêche l'opérateur de réaliser les raccordements longs dont la distance PBO-PTO est supérieure à 150 mètres linéaires.

Considérant que NATHD et Orange ont signé le 18 mai 2020 un protocole expérimental permettant à Orange de réaliser pour le compte de NATHD des raccordements dont la distance est comprise entre 150 et 500 mètres linéaires. Ce protocole est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020 et peut être reconductible pour une durée de six mois. D'un point de vue financier, il ajoute un surcoût de 490 euros au coût classique du raccordement. Ce surcoût correspond à la moyenne constatée des tarifs des surcoûts des raccordements longs réalisés par le Concessionnaire de NATHD jusqu'à aujourd'hui.

Considérant que pour permettre à NATHD de refacturer ce surcoût au Syndicat Mixte DORSAL, les deux parties doivent signer un protocole expérimental pour une durée similaire à celui signé entre NATHD et Orange. Ce surcoût relatif aux raccordements longs a vocation, à terme, à être intégré dans l'offre FttH Passif et dans le contrat STOC de NATHD.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- 1) D'APPROUVER le projet de protocole expérimental, joint au présent rapport, permettant la réalisation des raccordements longs par l'opérateur Orange sur le réseau pris en exploitation par NATHD.
- 2) D'AUTORISER le Président à signer le projet de protocole expérimental ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce protocole

Jean-Marie BOST Président de DORSA

Certifié transmis au représentant de l'Etat le Publié par affichage le :